Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2025

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence - ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie – MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie - STECHER Gaël – STRASSER Damien – STRASSER Daniel - WALTER Karine*

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 9 avril 2025 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Désignation du secrétaire de séance
2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025
3) Rapport des délégués des syndicats
4) Comptes de Gestion 2024
5) Comptes Administratifs 2024
6) Affectation du résultat
7) Vote des taxes locales
8) Subventions aux associations locales
9) Casemate RIEFFEL : construction d'un abri
10) Classement de la Casemate RIEFFEL
11) Vote du Budget Primitif 2025 et du budget annexe 2025
12) Lotissement : avancement des travaux
13) Transfert terrain communal au budget lotissement
14) Prix de vente des terrains du lotissement
15) Durée du contrat de bail de l'AAPPMA Hatten-Oberroedern
16) Jurys d'assises
17) Soutien motion du SIS67
18) Divers

1) <u>DESIGNATION D'UN OU D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE</u>

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur ERHOLD Yannick est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2025

Le compte-rendu du 28 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

3) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

4) COMPTES DE GESTION 2024

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2024 émis par la trésorerie sont en concordance avec les Comptes Administratifs. Il est demandé au Conseil de donner quitus au trésorier pour la tenue des comptes de la Commune d'Oberroedern.

- Le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2024 s'arrête aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	275 918,14 €
Recettes de fonctionnement	435 315,71 €
Report en recettes de fonctionnement	452 719.80 €
Résultat de clôture	**612 117,37 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	261 950,09 €
Recettes d'investissement	463 136,29 €
Report en dépenses d'investissement	386 274,28 €
Résultat de clôture	**- 185 088,08 €**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	**427 029,29 €**

Le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2024 est approuvé par les membres présents.

- Le Compte de Gestion du budget annexe de l'exercice 2024 s'arrête aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	42 926,36 €
Recettes de fonctionnement	42 926,79 €
Report en recettes de fonctionnement	0,30 €
Résultat de clôture	**0,73 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	42 926,36 €
Recettes d'investissement	262 878,50 €
Report en dépenses d'investissement	12 878,50 €
Résultat de clôture	**207 073,64 €**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 207 074,37 €

Le Compte de Gestion du budget annexe de l'exercice 2024 est approuvé par les membres présents.

5) COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Les chiffres du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2024 s'arrêtent aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	275 918,14 €
Recettes de fonctionnement	435 315,71 €
Report en recettes de fonctionnement	452 719.80 €
Résultat de clôture	**612 117,37 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	261 950,09 €
Recettes d'investissement	463 136,29 €
Report en dépenses d'investissement	386 274,28 €
Résultat de clôture	**- 185 088,08 €**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 427 029,29 €

Les chiffres du compte administratif du **budget annexe «Lotissement Casemate Rieffel »** présente

- un excédent de 0,73 € en section de fonctionnement
- un excédent de 207 073,64 € en section d'investissement
- soit **un résultat de clôture de l'exercice 2024 de 207 074,37 €**

Après avoir entendu l'exposé du 1er Adjoint M. KNITTEL Jean-Georges et hors de la présence du Maire M. Claude PHILIPPS, les membres présents approuvent les Comptes Administratifs du budget primitif et du budget annexe « Lotissement Casemate Rieffel » de l'exercice 2024.

6) AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PHILIPPS Claude, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

DECIDE D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter	612 117.37 € dépenses d'investissement, ligne 001 du BP
Résultat d'investissement de clôture	- 185 088,08 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	185 088,08 €
Financement complémentaire	0,00 €
Total des excédents de fonctionnement capitalisés	185 088,08 € Recette d'investissement, ligne 1068 du BP
Reste sur excédent reporté de fonctionnement au budget	427 029,29 € Recette de fonctionnement, ligne 002 du BP

7) VOTE DES TAXES LOCALES

Par délibération du 28 février 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour l'année 2024 à :

TFPB (taxes foncières sur propriétés bâties) : **28,09 %**
TFPNB (taxes foncières sur propriétés non bâties) : **66,29 %**
TH (taxes d'habitation sur résidence secondaire) : **19,23 %**

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2 % les taxes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par **13 voix POUR** et **2 voix CONTRE**

DECIDE de modifier les taux d'imposition en 2025 et de les porter à :

TFPB (taxes foncières sur propriétés bâties) **:** **28,65 %**
TFPNB (taxes foncières sur propriétés non bâties) **:** **67,62 %**
TH (taxes d'habitation sur résidence secondaire) **:** **19,61 %**

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant des subventions aux associations pour l'année 2025, soit **240 €** par association.
En sus de la subvention annuelle, les associations suivantes percevront une subvention supplémentaire au titre du reversement de la taxe foncière 2024 :

- Association Pêche et Pisciculture
- Pétanque Athlétique Club

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVENT cette proposition. Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2025.

9) CASEMATE RIEFFEL : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement d'un bâtiment à la Casemate RIEFFEL. Ce projet est subventionnable par la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale Alsacien. Le montant des matériaux est estimé à **35 000,00 € HT**. L' Association ALMO s'engage à reverser à la Commune par échéance les montants qu'elle a réglés pour l'achat des matériaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE le projet d'aménagement d'un bâtiment à la Casemate RIEFFEL
SOLLICITE l'aide de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale Alsacien.
ACCEPTE les conditions de reversement du montant des matériaux par échéance
PRECISE que les crédits sont inscrits en section d'investissement au Budget Primitif 2025
AUTORISE le Maire à déposer le dossier de Permis de construire en vue de son instruction

10) CLASSEMENT DE LA CASEMATE RIEFFEL

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de protection au titre des monuments historiques de la Casemate Rieffel sollicitée par l'Association Collectif Hatten Demain auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est (DRAC) est en cours. En réunion du 28 janvier 2025, le Conseil Municipal a pris la décision de ne pas donner suite à cette demande de classement et à en informer la DRAC.
En réponse à notre délibération, la DRAC nous informe que les services de l'Etat ne sont pas tenus de considérer le désaccord du propriétaire. Elle propose une rencontre sur site le 25 avril à 11H30 pour une visite de la Casemate.

11) VOTE DES BUDGETS 2025

○ BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le Budget Primitif 2025 qui s'arrête aux sommes suivantes :

- Dépenses et recettes de fonctionnement **795 700,00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement **718 720,00 €**

○ BUDGET ANNEXE 2025 « Lotissement Casemate RIEFFEL »

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget annexe « Lotissement Casemate RIEFFEL » de la Commune pour l'exercice 2025 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le budget annexe « Lotissement Casemate RIEFFEL » 2025 qui s'arrête aux sommes suivantes :

- Dépenses et recettes de fonctionnement **706 555,00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement **628 076,36 €**

12) LOTISSEMENT : AVANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de voirie provisoire sont terminés. Il reste encore à créer le bassin de rétention d'eau. Il est rappelé que les lampadaires anciens en place à titre de précaution en cas d'incident seront remplacés dès que les constructions seront achevées. La Commune met en vente les terrains sous peu.

13) TRANSFERT TERRAIN COMMUNAL AU BUDGET LOTISSEMENT

Vu l'acquisition des parcelles pour la création d'un bassin de rétention dans le cadre du projet lotissement, la valeur du terrain communal transférée au budget « Lotissement Casemate Rieffel » s'élève à 46 500,00 €

14) PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT

Le prix de vente des terrains de construction du lotissement « Casemate Rieffel » fixé selon délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2024 à un montant de 11 900,00 € l'are ne suffit pas pour couvrir l'ensemble du coût de l'investissement, vu le montant total des dépenses supplémentaires.
Après calcul du coût d'investissement et du coût de revient de la surface cessible, la proposition de 12 900 € TTC l'are a été adopté à l'unanimité.
Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la vente des terrains.

15) DURÉE DU CONTRAT DE BAIL DE L'AAPPMA HATTEN-OBERROEDERN

En séance du 10 juin 2022, le Conseil Municipal d'Oberroedern a décidé de donner en location, à l'association de Pêche et de Pisciculture d'Oberroedern-Hatten une partie de la parcelle sise à Oberroedern, section 17 n° 112, lieudit Das Bruch avec une superficie de 67,90 ares comprenant l'étang de pêche et ses abords, moyennant le loyer annuel de 1 euro, pour une durée de 12 années avec tacite reconduction.
L'Association de Pêche (AAPPMA) demande à ce que le contrat de bail conclu avec la Commune d'Oberroedern soit relevé à 30 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE le nouveau contrat de bail conclu pour une durée de 30 ans à compter du 11 octobre 2024, pour se terminer de plein droit et sans qu'il soit besoin de donner congé le 10 octobre 2054 et pour ensuite se poursuivre par tacite reconduction d'année en année, sauf congé donné

AUTORISE le Maire à signer le contrat de bail qui sera passé entre la Commune d'Oberroedern et l'Association AAPPMA.

16) JURYS D'ASSISES

Pour désigner les personnes appelées à former la prochaine liste préparatoire des jurys d'assises, M. le Maire propose de tirer au sort deux personnes sur la liste électorale.

Ont été tirées au sort :

- M. TISSERAND Loïc Gilles né le 22/01/2004 à WISSEMBOURG (67), apprenti chauffagiste, domicilié 5 rue de la Haute Vienne
- M. BAUER Bernard Joseph David né le 26/08/1953 à AUENHEIM (67), retraité, domicilié 7 rue de l'Herbe

17) SOUTIEN MOTION DU SIS 67

Depuis plusieurs années, le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.
En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.
Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.
En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, il obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivations.
Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.
Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité Européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DEMANDE à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissement de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs service d'accueil des urgences.

18) DIVERS

- Le Sénat a adopté le projet de loi relative à la parité de liste pour les prochaines élections. Les communes de moins de 1 000 habitants sont concernées par cette loi.
- Quelques terrains ont déjà fait l'objet de réservation dans le nouveau lotissement.
- Le dossier de sécurisation de la traversée du village suit son cours.

- La journée de « Nettoyage du Printemps » a été une réussite et a mobilisé de nombreux citoyens. Les organisateurs remercient les participants ainsi que la commune pour la prise en charge du repas de midi.
- Pour la création d'un Jardin du Souvenir au cimetière de la commune, il sera nécessaire d'engager des travaux de terrassement et d'y installer une plaque commémorative pouvant recevoir les plaques des défunts.
- Il est relevé que les véhicules, empruntant le chemin rural nouvellement refait le long du terrain de foot, roulent trop vite.
- Vu les incivilités et disputes entre élèves rencontrées cette année à l'école d'Oberroedern, Yannick ERHOLD et Gaël STECHER demandent de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SIVOS des Ecoles le transfert d'une 2ème classe élémentaire vers l'école d'Oberroedern pour la rentrée 2025 ce qui permettrait d'avoir deux professeurs des écoles sur place qui pourraient se soutenir en cas de problèmes divers.

La séance est levée à 21H30.